

Comment télétransmettre votre dossier fiscal avec le logiciel de comptabilité BNC Express (ou les logiciels EBP, Ciel comptabilité libérale)

➤ Vous pouvez envoyer directement de votre espace extranet votre dossier fiscal (déclaration n° 2035, annexes ARAPL et balance des comptes) **sans aucune saisie**, par le dépôt d'un fichier généré à la norme EDI-TDFC au sein de votre logiciel.

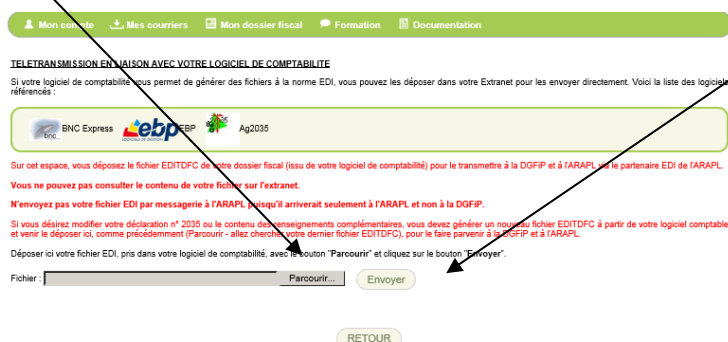
➤ les informations à mentionner dans votre logiciel pour le paramétrage du fichier EDI-TDFC sont :

- **ARAPL Normandie Ouest** pour les coordonnées du Tiers-déclarant et de l'émetteur.
- **ECM Association** pour les coordonnées du partenaire EDI.

➤ Pour déposer votre fichier EDI : cliquez sur « **Mon dossier fiscal** » puis sur « **Déposer un fichier EDI** » :



Cliquez sur « **Parcourir** » afin de déposer votre fichier EDI sur l'espace extranet puis sur « **Envoyer** ».



➤ Votre déclaration n° 2035 est ainsi transmise à votre SIE (centre des impôts) et à l'ARAPL.

➤ Les renseignements complémentaires et la balance des comptes uniquement à l'ARAPL.

Important : la transmission de votre fichier ne générera pas d'accusé de réception de la DGFiP.

Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à nous contacter

☎ 02 31 44 27 65

✉ araplno@araplno.org